

Animation pédagogique sur les enfants à besoins particuliers

Hélène Terrat, CPC
ASH, Rhône

Introduction :

Cette notion d'élèves à besoins particuliers est récente et elle regroupe une population d'élèves très diversifiés. Les prises en charge par l'institution scolaire sont diverses et évolutives.

Différents types d'élèves à besoins particuliers :

- Les élèves en situation de handicap
- Les élèves malades, accidentés, convalescents
- Les élèves à potentiel intellectuel remarquable.
- Les élèves porteurs de troubles spécifiques des apprentissages (TSA) :c'est ici que rentrent tous les DYS
- Les élèves en grandes difficultés scolaires
- Les mineurs en milieu carcéral
- Les élèves non francophones
- Les enfants du voyage

Au collège le dispositif ULIS fonctionne avec le collège car les enfants ne sont pas à temps pleins dans ces dispositifs

Les enfants intellectuellement précoces sont dans des classes ordinaires. On peut leur proposer des approfondissements dans les domaines de réussite, leur proposer de raccourcir le parcours scolaire, des regroupements d'école.

Il existe différentes structures d'accueil pour les élèves à besoin particulier.

- Les RASED (réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté)
- Les SEGPA (section d'aménagement général et professionnel adapté) qui scolarisent les élèves en graves difficulté d'apprentissage dans le secondaire.
- Les EREA (Etablissement régionaux d'enseignement adapté). C'est le même type d'accueil qu'en SEGPA mais il y a une possibilité d'internat.

En ce qui concerne les nouveaux arrivants et les enfants du voyage il existe les CLIN (classe d'initiation non francophone) ou au second degré en CLA (Classe d'accueil). S'il n'existe pas de dispositif, ils sont en classe ordinaire avec appui du CASNAV (centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et enfants du voyage). Comme tous les enfants les enfants du voyage sont soumis à l'obligation scolaire comme tous entre 6 et 16 ans.

1. Scolariser les élèves en situation de handicap

Quelles démarches faire pour travailler avec cet élève et la MDPH ?

a. La loi de 2005

C'est la loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 2 et 19)

« Constitue un handicap » : c'est l'environnement qui fait que dans un environnement donné on est considéré comme handicapé ce n'est pas à l'enseignant de mettre en place ce qu'il peut pour aménager cet environnement pour que l'élève soit le moins possible en situation de handicap. C'est pour cela que l'on parle d'inclusion : la personne est incluse dans la société et c'est donc à la société de mettre en place ce qu'elle peut.

On parle aussi de polyhandicap et cela veut dire que l'on doit scolariser tous les élèves. Cela peut être compliqué car parfois on ne peut pas répondre à ces demandes.

L'enseignant reste cependant dans l'obligation d'accueillir tout le monde.

La loi de 2005 propose de changer de système de référence : repère de l'école primaire, scolarisation, formation de tous les acteurs du système éducatif pour mettre en pratique la loi.

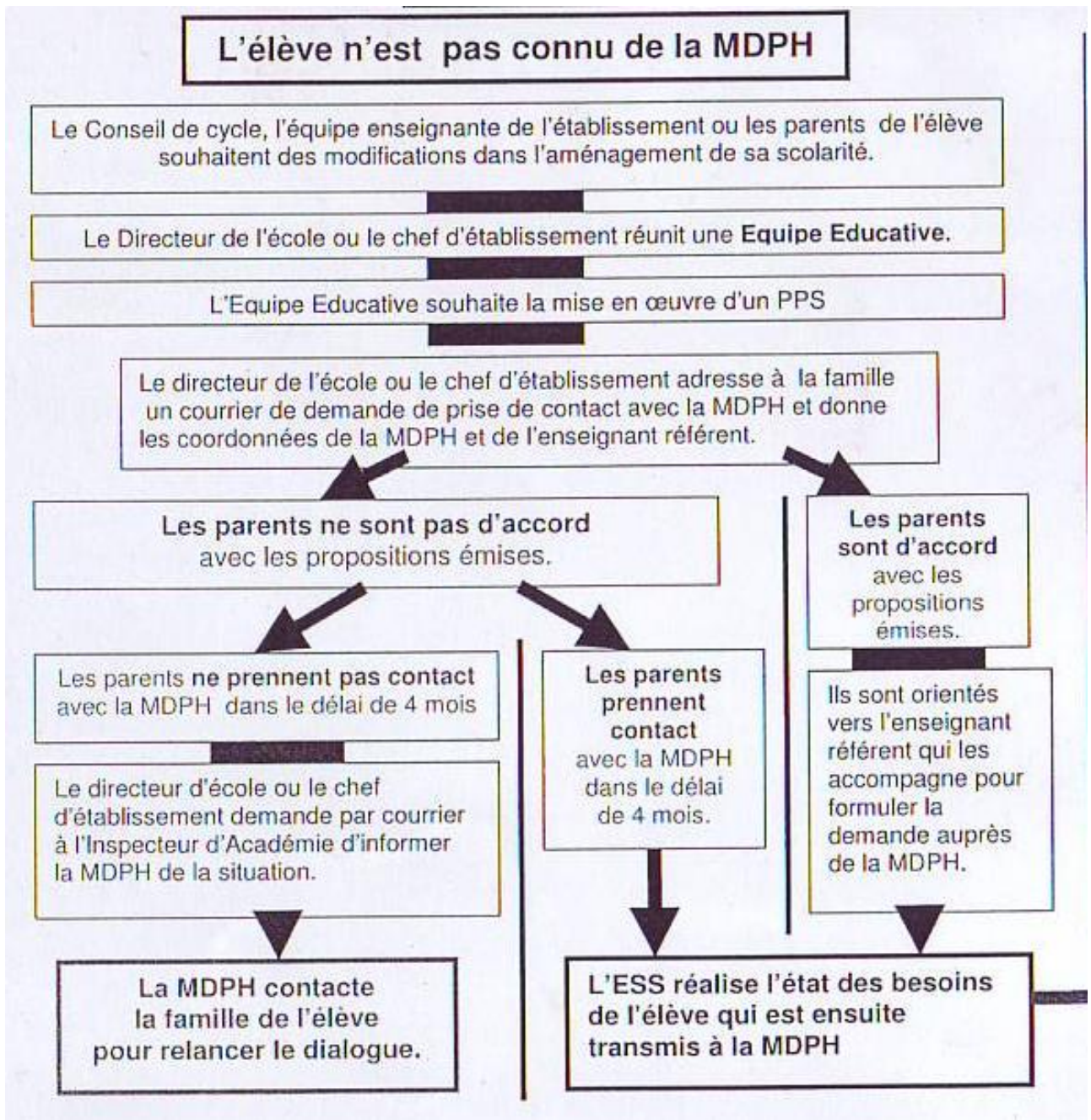
Intégration : c'est le terme utilisé avant 2005 et c'était un élève handicapé qui devait travailler avec les autres dans un contexte ordinaire. Il doit intégrer un groupe déjà constitué. C'était à la personne handicapée de faire des efforts mais les personnes ordinaires devaient favoriser bien sur l'accueil de cette personne.

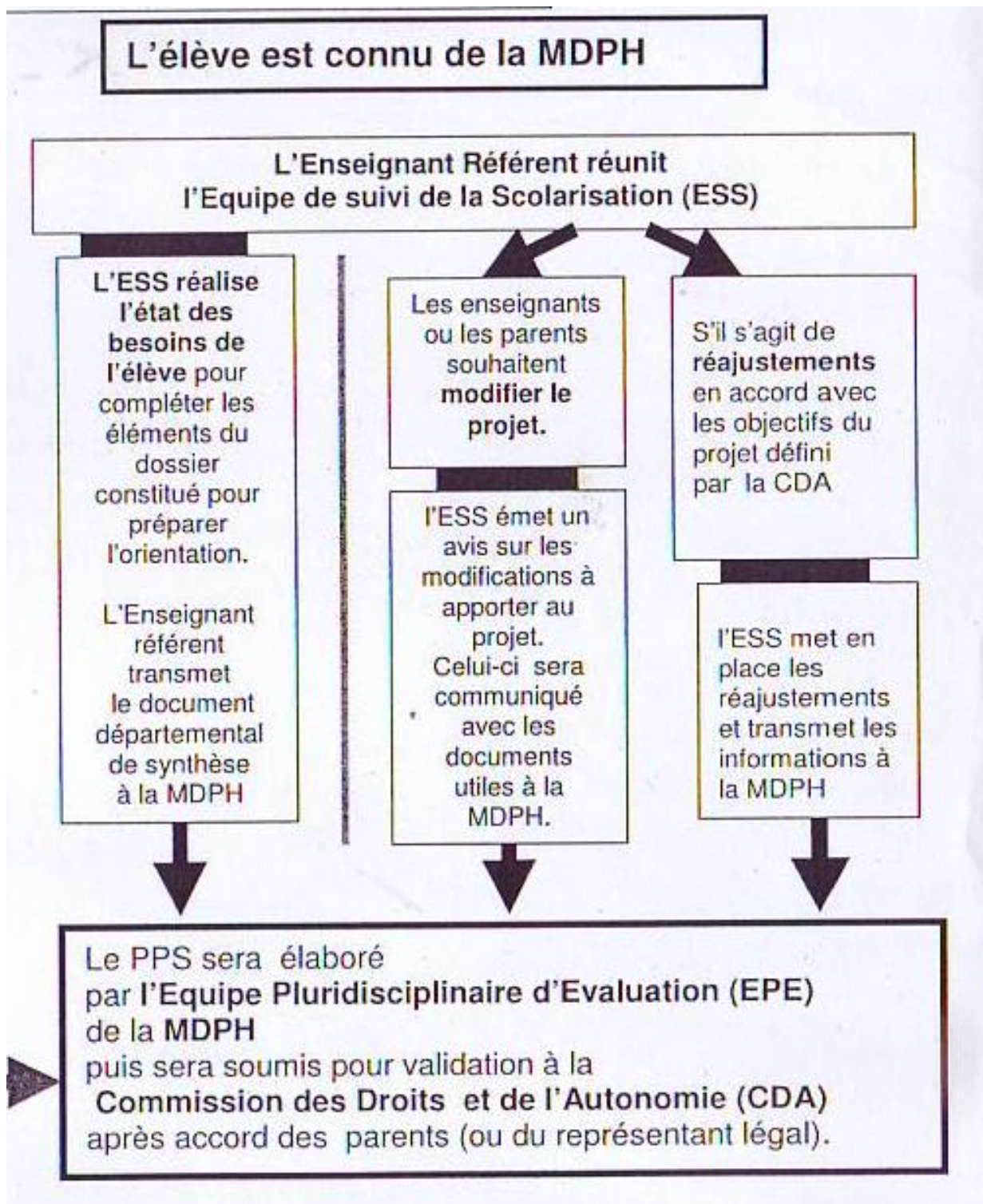
L'inclusion : La personne handicapée est considérée comme déjà dans le groupe et hétérogène. C'est tout le système qui doit fonctionner différemment et on doit mettre en place des compensations pour que l'élève vive comme les autres. Il faut faire que le système éducatif mette en place la compensation et sinon il faut aussi penser à des dispositifs relais. C'est la famille qui reste décisionnaire ce qui peut poser problème si elle refuse.

b. Les démarches

L'élève est inscrit dans son école de secteur (et change de secteur si cela ne convient pas pour cause d'escaliers par exemple). Si les conditions ne permettent pas une scolarisation répondant aux besoins de l'élève, des démarches sont entreprises vers une autre école ou établissement. Dans ces cas-là il faut faire des démarches avec un Projet personnel de scolarisation. (PPS)

Mise en place du projet personnalisé de scolarisation





Les documents nécessaires sont téléchargeables sur [ash69](http://ash69.fr). Le PPS est un document élaboré par la MDPH. Quand un élève a déjà un PPS ce n'est pas une équipe éducative mais une équipe de suivi de scolarisation. Il doit y en avoir au minimum une par an. Cela peut être une demande des parents si les résultats des choses mises en place ne sont pas satisfaisants. Chaque enseignant référent a entre 150 et 250 dossiers.

Le P.P.S est :

- ✓ Un document qui détermine les modalités de la scolarité, assure la cohérence et la continuité du parcours scolaire : tous les ans il y a un bilan pour voir si il faut faire des modifications.
- ✓ Le PPS est élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la MDPH et est notifié par la CDA (commission des droits et de l'autonomie)
- ✓ Il est mis en œuvre par l'enseignant mais il est fourni par la MDPH (dans le Rhône c'est un simple papier alors que dans d'autres académies il existe des dossiers plus complets.)
- ✓ Un bilan est fait lors de **l'ESS** (équipe de suivi de scolarité)

L'E.S.S :

- ✓ L'équipe de suivi de scolarisation a lieu au moins une fois par an. Elle est réunie et animée par l'ERSH, avec tous les partenaires.
- ✓ La mise en œuvre du P.P.S est évaluée, des modifications du PPS peuvent proposées qui seront à valider par la MDPH.

c. Les partenaires

L'enseignant référent :

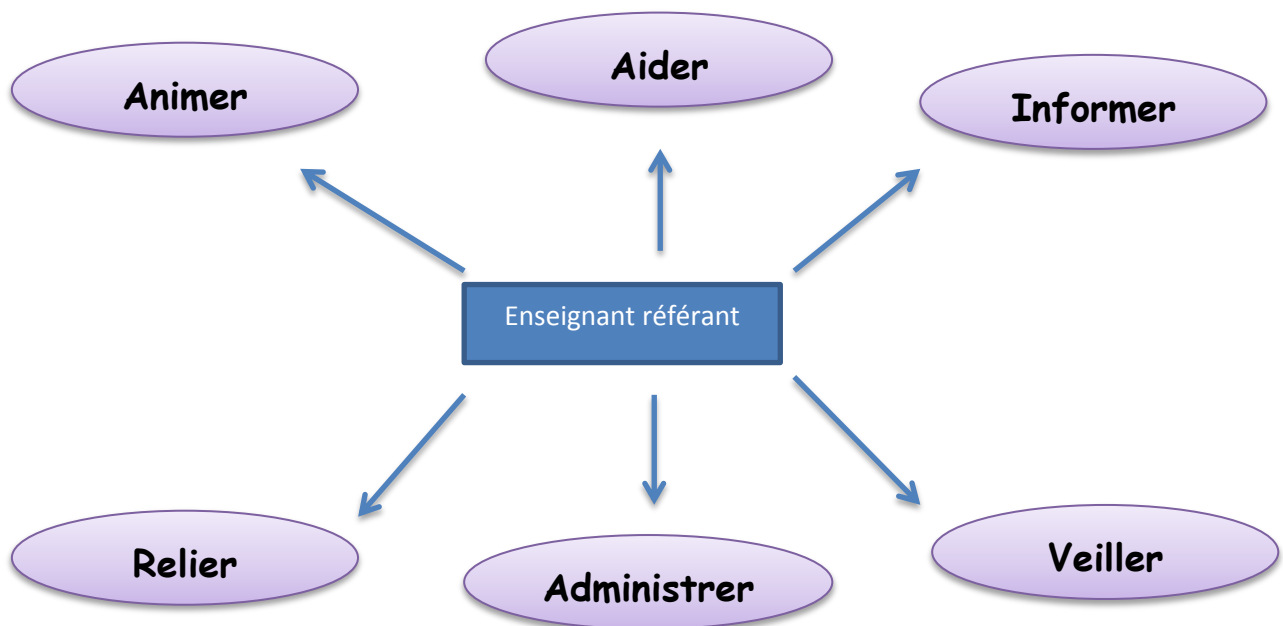
- ➔ C'est un enseignant spécialisé qui a des connaissances sur le premier et second degré
- ➔ Son secteur d'intervention est défini par l'inspecteur d'académie.

Les missions de l'enseignant référent :

- ➔ Il exerce une mission d'aide et de conseil auprès des familles
- ➔ IL réunit et anime l'équipe de suivi de scolarisation
- ➔ IL veille aux transitions lors des différentes étapes de la scolarité
- ➔ Il assure un lien fonctionnel entre les familles, l'équipe de suivi et l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- ➔ Il tient à la disposition de l'IEN, des chefs d'établissement et des tous les membres de l'équipe de suivi de la scolarisation les données relatives au P.P.S

TED (trouble envahissant du développement)

Les six fonctions de l'enseignant référent



Les lieux de scolarisation :

- Les classes ordinaires (avec une aide humaine ou pas)
- Les dispositifs (CLIS - ULIS)
- Les établissements médicaux sociaux (prise en charge globale, pédagogique, éducative, thérapeutique)
- SAPAD (service d'aide pédagogique à domicile pour les enfants malades - pas toujours de PPS)

Les partenaires :

- L'ERSH
- L'AVS (individuel ou collectif)
- Les SESSAD
- Les EMS (comme lieu de ressources et de scolarisation partagée)

L'AVS

Son rôle peut être individuel ou collectif (CLISS ou ULIS). Il s'articule autour du PPS et s'appuie sur 4 missions. Il agit sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant et de l'autorité du directeur ou du chef d'établissement. (cf. memento sur la relation AVS/enseignant)

Adapter son enseignement : Adapter en fonction des aptitudes et des besoins particuliers de l'élève.

- Pour ce que l'élève ne sera pas apte à faire : permettre l'accessibilité des savoirs
- Ce que l'élève ne pourra jamais faire : proposer une compensation

Accessibilité (liée à l'environnement pour nous les savoirs) et compensation (liée à la personne et ses besoins particuliers). Au fi du temps l'accessibilité doit prendre le pas sur la compensation.

Quelles compensations ?

- Une **dotation en matériel pédagogique** en faisant une demande auprès de l'inspecteur d'académie. C'est valable uniquement pour les élèves qui ont déjà un P.P.S. C'est un dossier à transmettre à la MDPH qui valide puis transmet le dossier à l'IA. (cf. fiche téléchargeable sur ASH 69)
- Les **compensations humaines**. Pour cela il faut bien connaître les élèves. C'est tout ce qui relève de la différenciation pédagogique.
- Quelques **exemples de compensations** : mode formulaire en adaptant des fichiers communs (scan, extraction de la partie intéressante, puis sélection d'insertion de liste déroulante, utiliser les macros (taille de la police d'écriture)

2. Scolariser des élèves intellectuellement précoces

a. Les textes

Le premier texte date de 2005 puis il y a une circulaire en 2007 et la dernière date de 2009 avec la création d'un guide d'aide à la conception de modules.

4 objectif découlent de ces textes :

- Mieux connaître les EIP pour développer à leur égard une attitude positive.
- Faciliter le repérage et la compréhension des difficultés
- Favoriser une prise en charge scolaire adaptée
- Aider les enseignants à établir des relations bienveillantes et constructives avec les parents

b. Qui sont ces élèves ?

- EIP pour lesquels la scolarité se passe bien, sans heurt, voire brillamment avec un saut de classe possible : un passage peut être décidé en conseil des maîtres mais ensuite il y a une équipe éducative pour que les parents soient partie prenante de cette décision.
- EIP en difficulté : les difficultés engendrent des investigations, qui mettent en évidence la précocité

Définition : il s'agit d'un enfant qui manifeste la capacité de réaliser, dans une certain nombre d'activités, des performances qui ne parviennent pas à accomplir la plupart des enfants de son age. Cela concerne environ 3% des enfants soit environ un élève par cvlasse et cela concerne toute les catégories socio professionnelles.

Pour repérer il existe plusieurs tests comme le WISQ (QI supérieur à 130) et d'autres tests qui ciblent 4 domaines (la logique, l'abstraction, la déduction, l'indice de mémoire de travail, l'indice de vitesse de traitement)

La dyssynchronie : L'enfant n'est pas surdoué de manière uniforme. C'est juste que le développement intellectuel est plus précoce.

- Dyssynchronie sociale : en décalage avec les autres enfants du même âge, il raisonne et argumente et est souvent anxieux.
- Dyssynchronie interne : décalage au niveau des compétences de l'enfant (maturation psychomotrice (norme) et affectivité (âge réel))

Ce ne sont pas toujours des enfants scolaires avec des capacités intellectuelles remarquables qui contrastent avec les résultats scolaires. Ils peuvent être maladroit, manquer de méthodes et ne connaissent pas le goût de l'effort. IL s'ennuie, peut être distrait, instable, peut être opposant ou masquer ses compétences.

Parfois il y a des EIP qui ont des troubles associés (dyslexie, dyspraxie, TDAH) et la précocité peut être masquée. Souvent ils sont anxieux, vulnérable, manifestation psychosomatiques.

Profils d'élèves intellectuellement précoces

Elève performant : niveau de réussite scolaire élevée, élèves conformiste et perfectionnistes

Elève créatif et extraverti : Haut niveau de créativité, anticonformiste, difficultés relationnelles potentielles.

Elève avec trouble du comportement : troubles affectifs et troubles des apprentissages, peur de l'échec, faible niveau de motivation, travail incomplet

Elève autonome : grande indépendance, sens des responsabilités élevé, estime de soi et intégration excellentes, ils apprennent par eux même en variant les ressources

Elève inhibé : mauvaise estime de soi, capacités inhibées car vécues comme un risque de marginalisation

Elève sous réalisateur : désintérêt marqué pour l'école, très faible estime de soi, grandes difficultés à fonctionner en groupe, attribution de son échec à des causes extérieures, refus, voire phobie scolaire

Conséquences de ces comportements :

- Le fonctionnement intellectuel différent peut compromettre et la scolarité pour 1/3 d'entre eux conduire à l'échec scolaire. Les autres trouvent à s'épanouir dans le système scolaire
- Seuls les IEP qui posent problèmes nécessitent des aménagements

Plus que d'identifier ces IEP il s'agit de se montrer attentif à des profils complexes

Quand un élève intellectuellement précoce est en souffrance, il faut aménager sa scolarité. L'équipe éducative met en place un P.A.S ((projet d'accompagnement de la scolarisation) qui définit les aménagements pédagogiques, l'enrichissement du parcours scolaire. Il implique toute l'équipe et est coordonné par le chef d'établissement

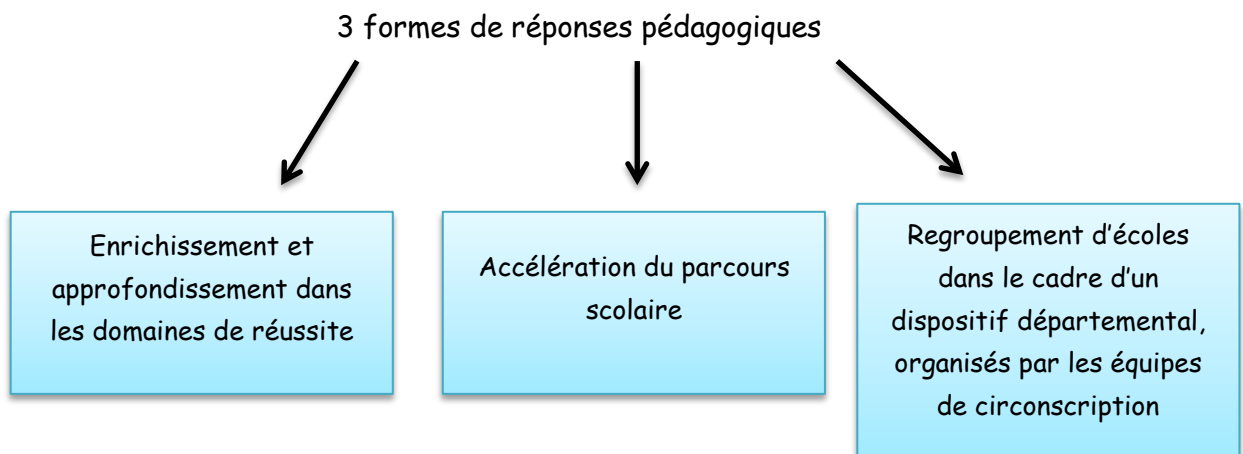
c. Comment l'aider ?

Des aménagements sont nécessaires au niveau de :

- **La posture de l'enseignant** : elle est déterminante car il faut reconnaître l'élève dans sa différence, mettre en place un cadre structurant, rassurant, bienveillant, féliciter et encourager (car les bons résultats ne vont pas de soi
- **Principes pédagogiques** : aborder les apprentissages par des situations globales et leur donner du sens, l'aider à acquérir des méthodes de travail, limiter les exercices répétitifs, éviter l'isolement (car par nature ils sont un peu en dehors et donc il doit apprendre en choisissant ses partenaires de groupe), développer toutes les intelligences, favoriser les situations citoyennes (délégué de classe, proposer de gérer la BCD ou tutorat et ainsi il va travailler sur l'explication de la stratégie), lui proposer soutien et compensation.
- **Adaptation du cursus** : en réduisant le nombre d'année ou le mettre dans une classe à cours multiples, suivre certaines disciplines dans un autre niveau (accélération du cursus dans de meilleures conditions) mais il faut une réflexion d'équipe.
- **Relations avec la famille** : Il faut rencontrer régulièrement la famille, créer un espace de parole pour permettre d'exprimer les difficultés scolaire et relationnelles (attention particulière à l'annonce du diagnostic, l'entrée au collège). Il faut aussi maintenir la relation avec la famille tout au long de la scolarité afin d'anticiper les problèmes et permettre le bien-être et l'adhésion de l'enfant.

Conclusion :

Il ne faut pas conduire de dépistage systématique mais à chaque fois qu'un élève est en difficulté il faut examiner la situation sans attendre.



Sitographie :

<http://www.anpeip.org>: c'est l'association nationale pour les enfants précoces.

<http://www.afep.asso.fr> : L'AFEP est l'association française pour les enfants précoces.

<http://eduscol.gouv>

www.lecolepourtous.education.fr

Bibliographies :

- Sur le handicap :
 - ✓ Guides Handiscol
 - ✓ Guide « scolariser les élèves handicapés »
 - ✓ *Scolariser l'élève handicapé*, J. Marc Louis et Fabienne Ramond, Edition Dunod
 - ✓ *La fonction d'auxiliaire de vie scolaire est-elle une fonction originale ?* Janine Laurent Cagnet, NRAS N°30, 2005.

- Sur les élèves intellectuellement précoces :
 - ✓ *Le livret EIP du Rhône (2010-2011)*
 - ✓ *La précocité intellectuelle et ses contradictions*, P. Merchat, P.Chamond, edition du champ social, 2000
 - ✓ *Guide pratique de l'enfant surdoué*, JC Terrassier, P.Gouillou, ESF, 2001
 - ✓ *L'enfant surdoué*, J Siaud-Facchin, Odile Jacob, 2002
 - ✓ *Le paradoxe de la précocité intellectuelle*, D,Jachet, CRDP de haute Normandie, 2003
 - ✓ *L'echec scolaire chez les enfants dits surdoués*, J.Bert, 2005